

Information sur les rtt au niveau du contrat initiale

Par delf, le 25/01/2008 à 23:18

BONJOUR

DANS LA SOCIETE OU JE TRAVAIL ON VIENT DE PASSER AU RTT

JE VOULAIT SAVOIR SI MON EMPLOYEUR DOIT ME FAIRE UN AVENANT POUR MODIFIER MON CONTRAT OU SI IL A LE DROIT DE M IMPOSE LES RTT COMME IL VEUT

POUVEZ M INFORMER

CDT